

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Rodi Bro Flocons Pro

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: 95/19/L-000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0019770-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Rodi Bro Flocons Pro
---------------------------------	----------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PelGar International Limited
	Adresse	18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France
Numéro de l'autorisation		95/19/L-000
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0019770-0000
Date de l'autorisation		04/04/2019
Date d'expiration de l'autorisation		01/07/2026

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	PelGar International Limited site 1 Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Brodifacoum
Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	PelGar International Limited site 1 Pelgar International Ltd., Prazska 54 CZ- 280 02 Kolin Tchéquie

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,005 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB - Appât (prêt à l'emploi) - grain

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260: Ne pas respirer les poussières.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage)..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage)..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris domestiques – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage (forte infestation: espacer les points d'appât de 2 mètres - faible infestation: espacer les points d'appât de 5 mètres) Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage. Forte infestation: 5-20g d'appât dans des postes d'appâtage espacés de 2 mètres. Faible infestation: 5-20g d'appât dans des postes d'appâtage espacés de 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg. — - <u>Sachets</u> : 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g papier / PE ou sachets AL / PE ou papier / Al / PE, en emballages PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE, dans des boîtes en carton / carton. Emballages: papier multicouche jusqu'à 20 kg avec barrière anti-humidité en PE ou papier multicouche avec sac intérieur en PE séparé ou PP tissé avec sac intérieur en PE séparé ou sac en PP tissé sans doublure. Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg. — -

	<p><u>Appât en vrac :</u></p> <p>En emballage PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE.</p> <p>Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg.</p> <p>Appâts en vrac de 20g maximum emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermoscellé, emballé dans des emballages multiples, emballés dans des cartons.</p> <p>Tailles d'emballage:</p> <p>Multiples</p> <p>10g - 300</p> <p>15g - 250</p> <p>20g - 150</p> <p>Appâts en vrac contenant des plateaux à appâts emballés avec couvercle scellé à chaud, emballés dans un poste d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton, un blister ou un carton manchon ou sachet thermoscellé ou poly extérieur scellé à chaud avec une fermeture en carton.</p> <p>Tailles d'emballage:</p> <p>Multiples</p> <p>10g -300</p> <p>15g - 250</p> <p>20g - 150</p> <p>25g - 120, 144</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>40g - 75, 96, 120, 144</p> <p>50g - 60, 72, 96, 120, 144</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96, 120</p> <p>80g - 38, 48, 60, 72, 96</p>
--	---

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir point 5.2.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Rats – professionnels - intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 10-60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation). Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: 10 à 60 g d'appât par poste d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât dans des postes d'appâtage espacés de 5 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât dans des postes d'appâtage espacés de 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg. —

- Sachets :

15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g papier / PE ou sachets AL / PE ou papier / Al / PE, en emballages PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE, dans des boîtes en carton / carton.

Emballages : papier multicouche jusqu'à 20 kg avec barrière anti-humidité en PE ou papier multicouche avec sac intérieur en PE séparé ou PP tissé avec sac intérieur en PE séparé ou sac en PP tissé sans doublure.

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg.

Appât en vrac :

En emballage PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE.

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg.

Appâts en vrac de 60g maximum emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermoscellé emballé dans des emballages multiples, emballés dans des cartons.

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 150

25g - 120, 144

30g - 100, 120, 144

40g - 75, 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 50, 60, 72, 96, 120

Appâts en vrac contenant des plateaux à appâts emballés avec couvercle scellé à chaud, emballés dans un poste d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton, un blister ou un carton manchon ou sachet thermoscellé ou poly extérieur scellé à chaud avec une fermeture en carton.

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 150

25g - 120, 144

30g - 100, 120, 144

40g - 75, 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 50, 60, 72, 96, 120

80g - 38, 48, 60, 72, 96

90g - 34, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 25, 32, 48, 60, 72

200g - 16, 24, 32, 48, 60

240g - 16, 24, 32, 48, 60

--	--

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir point 5.2.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur - autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i>

	Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Extérieur - autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Souris: 5-20g d'appât par poste d'appâtage (espacé de 2m/5m en cas de forte/faible infestation) - Rats: 10-60g d'appât par poste d'appâtage (espacé de 5m/10m en cas de forte/faible infestation) Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Souris: 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage. Forte infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 2 mètres. Faible infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres. Rats: 10 à 60 g d'appât par poste d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg. — - Sachets : 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g papier / PE ou sachets AL / PE ou papier / Al / PE, en emballages PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE, dans des boîtes en carton / carton. Emballages : papier multicouche jusqu'à 20 kg avec barrière anti-humidité en PE ou papier multicouche avec sac intérieur en PE séparé ou PP tissé avec sac intérieur en PE séparé ou sac en PP tissé sans doublure. Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg. — - Appât en vrac : En emballage PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE.

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg
10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg,
20kg.

Appâts en vrac de 20g maximum (souris et rats) et de 60g
maximum (seulement rats) emballés dans des plateaux d'appâts
avec un couvercle thermoscellé emballé dans des emballages
multiples, emballés dans des cartons.

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 150

25g - 120, 144

30g - 100, 120, 144

40g - 75, 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 50, 60, 72, 96, 120

Appâts en vrac de 20g maximum (souris et rats) et de 60g
maximum (seulement rats), contenant des plateaux à appâts
emballés avec couvercle scellé à chaud, emballés dans un poste
d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple,
tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton, un blister
ou un carton manchon ou sachet thermoscellé ou poly extérieur
scellé à chaud avec une fermeture en carton.

Tailles d'emballage:

Multiples

10g -300

15g - 250

20g - 150

25g - 120, 144

30g - 100, 120, 144

40g - 75, 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 50, 60, 72, 96, 120

80g - 38, 48, 60, 72, 96

90g - 34, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 25, 32, 48, 60, 72

200g - 16, 24, 32, 48, 60

240g - 16, 24, 32, 48, 60

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Souris domestiques et/ou rats – professionnels formés – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Souris: 5-20g d'appât par poste d'appâtage (espacé de 2m/5m en cas de forte/faible infestation) - Rats:

	<p>10-60g d'appât par poste d'appâtage (espacé de 5m/10m en cas de forte/faible infestation)</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Souris : 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage. Forte infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 2 mètres. Faible infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres.</p> <p>Rats : 10 à 60 g d'appât par poste d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 10 mètres.</p> <p>Appâtage pulsé : <u>Souris :</u> Forte infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 2 mètres. Faible infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres. <u>Rats :</u> Forte infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 2 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg.</p> <p>—</p> <p>—</p> <p><u>Sachets :</u> 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g papier / PE ou sachets AL / PE ou papier / Al / PE, en emballages PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE, dans des boîtes en carton / carton. Emballages : papier multicouche jusqu'à 20 kg avec barrière anti-humidité en PE ou papier multicouche avec sac intérieur en PE séparé ou PP tissé avec sac intérieur en PE séparé ou sac en PP tissé sans doublure. Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg.</p> <p>—</p> <p>—</p> <p><u>Appât en vrac :</u> En emballage PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE.</p>

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg, 10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg.

Appâts en vrac de 20g maximum (souris et rats) et de 60g maximum (seulement rats) emballés dans des plateaux d'appâts avec un couvercle thermoscellé emballé dans des emballages multiples, emballés dans des cartons.

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 150

25g - 120, 144

30g - 100, 120, 144

40g - 75, 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 50, 60, 72, 96, 120

Appâts en vrac de 20g maximum (souris et rats) et de 60g maximum (seulement rats), contenant des plateaux à appâts emballés avec couvercle scellé à chaud, emballés dans un poste d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton, un blister ou un carton manchon ou sachet thermoscellé ou poly extérieur scellé à chaud avec une fermeture en carton.

Tailles d'emballage:

Multiples

10g -300

15g - 250

20g - 150

25g - 120, 144

30g - 100, 120, 144

40g - 75, 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 50, 60, 72, 96, 120

80g - 38, 48, 60, 72, 96

90g - 34, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 25, 32, 48, 60, 72

200g - 16, 24, 32, 48, 60

240g - 16, 24, 32, 48, 60

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Si utilisé pour l'appâtage pulsé : - Remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5.4.

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5. 5.

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 5. Souris domestiques et/ou rats - professionnels formés - extérieur - autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur

	Extérieur - autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés. - Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Souris: 5-20g d'appât par poste d'appâtage (espacé de 2m/5m en cas de forte/faible infestation) - Rats: 10-60g d'appât par poste d'appâtage (espacé de 5m/10m en cas de forte/faible infestation) - Rats dans des terriers: 10-60g d'appât par terrier</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Souris : 5 à 20 g d'appât par poste d'appâtage. Forte infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 2 mètres. Faible infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres.</p> <p>Rats : 10 à 60 g d'appât par poste d'appâtage. Forte infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 10 mètres.</p> <p>Appâtage dans les terriers : 10-60g d'appât par terrier.</p> <p>Appâtage pulsé : <u>Souris</u> : Forte infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 2 mètres. Faible infestation – 5 à 20g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres. <u>Rats</u> : Forte infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 2 mètres. Faible infestation – 10 à 60g d'appât dans des stations d'appâtage espacés de 5 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg. Le conditionnement du produit en vrac est limité aux sacs emballés séparément avec une taille maximale de 10 kg.</p> <p>—</p> <p>—</p> <p><u>Sachets</u> : 15/20g, 25g, 30g, 50g, 60g, 100g ou 200g papier / PE ou sachets AL / PE ou papier / Al / PE, en emballages PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé PE, dans des boîtes en carton / carton. Emballages : papier multicouche jusqu'à 20 kg avec barrière anti-humidité en PE ou papier multicouche avec sac intérieur en PE séparé ou PP tissé avec sac intérieur en PE séparé ou sac en PP tissé sans doublure.</p>

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg
10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg,
20kg.

—

- Appât en vrac :

En emballage PE / PP (bacs, seaux ou sachets), en carton doublé
PE.

Tailles d'emballage: 3kg, 3.5kg, 4kg, 5kg, 6kg, 7kg 8kg, 9kg
10kg, 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg, 16kg, 17kg, 18kg, 19kg,
20kg.

Appâts en vrac de 20g maximum (souris et rats) et de 60g
maximum (seulement rats) emballés dans des plateaux d'appâts
avec un couvercle thermoscellé emballé dans des emballages
multiples, emballés dans des cartons.

Tailles d'emballage:

Multiples

10g - 300

15g - 250

20g - 150

25g - 120, 144

30g - 100, 120, 144

40g - 75, 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 50, 60, 72, 96, 120

Appâts en vrac de 20g maximum (souris et rats) et de 60g
maximum (seulement rats), contenant des plateaux à appâts
emballés avec couvercle scellé à chaud, emballés dans un poste
d'appât en PEHD ou en PP inviolable à usage unique ou multiple,
tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton, un blister
ou un carton manchon ou sachet thermoscellé ou poly extérieur
scellé à chaud avec une fermeture en carton.

Tailles d'emballage:

Multiples

10g -300

15g - 250

20g - 150

25g - 120, 144

30g - 100, 120, 144

40g - 75, 96, 120, 144

50g - 60, 72, 96, 120, 144

60g - 50, 60, 72, 96, 120

80g - 38, 48, 60, 72, 96

90g - 34, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 25, 32, 48, 60, 72

200g - 16, 24, 32, 48, 60

240g - 16, 24, 32, 48, 60

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

-
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement [Non applicable si autorisé pour l'application directe dans le terrier].
 - Si utilisé pour l'appâtage pulsé : - Remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.
 - Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles. [Le cas échéant] Observez toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
 - Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.
 - [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5. 4.

4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5. 5.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisagez la mise en œuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.
- Appât en sachets: N'e pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Grains, granulés-pastilles en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

PROFESSIONNELS FORMÉS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
 - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
 - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
 - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
 - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
 - Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
 - L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
 - Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
 - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
 - Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
 - Grains, granulés-pastilles en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

5.2. Mesures de gestion des risques

PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la législation nationale.

PROFESSIONNELS FORMÉS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la législation nationale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [Téléphone : +352 8002 5500]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. Le port de gants est conseillé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.